



REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Vendredi 9 juin 2023
à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

Affiché, le 1^{er} juin 2023

1. Désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales
2. Affaires diverses

L'Adjoint,
Jacques LOBROT

